



Cdd terminer mais je continue de travailler je peux partir ?

Par **choups14**, le **23/09/2015 à 20:36**

BonsoirrrrrVoilà je vous explique un peu la situation je suis actuellement en remplacement maternité depuis 5mois et retenue normalement jusqu'en fevrier 2016 , mon premiers contrat est censé se terminer depuis le 08/09 je suis toujours en train de travailler mais sans contract donc je suis prévue sur les planning jusqu'à fin septembre mais en mésentente avec mon boss je souhaite démissionner ou à la limite partir suis je oblige de faire une lettre de demission étant donné que je rn boss sans contrat que puis je faire ???

Par **Lag0**, le **24/09/2015 à 07:40**

Bonjour,rnPuisque vous continuez de travailler après la fin d'un CDD, vous êtes en CDI.rnDonc effectivement, si vous voulez partir, il vous faut démissionner.rnrnCode du travailrn[citation]Article L1243-11rrnrnLorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée.rnrnLe salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du contrat de travail à durée déterminée.rnrnLa durée du contrat de travail à durée déterminée est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.[/citation]

Par **moisse**, le **24/09/2015 à 08:04**

Bonjour,rnSi telle est la réalité, je ne peux que confirmer la réponse déjà obtenue.rnMais je

suis un peu surpris par la présentation de la situation, vous évoquez un CDD de remplacement pour maternité, avec une date de fin connue en février 2016 prochain, mais un contrat au terme déjà échu.

Par **choups14**, le **24/09/2015** à **09:41**

@moisse j'étais prévue en remplacement cdd jusqu'au février 2016 mais j'ai un contrat qui se termine le 08/09 et un deuxième normalement que je dois signer qui se terminera en février 2016 mais celui n'étant toujours pas signé ni proposé par l'employeur je travaille donc sans contrat depuis 08/09

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **11:23**

Re,
@moisse j'étais prévue en remplacement cdd jusqu'au février 2016 mais j'ai un contrat qui se termine le 08/09
Tel qu'exprimé, cela n'a aucun sens.
Pouvez-vous recopier le texte du premier contrat, avec type de contrat, motif et dates.